



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2022

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ents) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s) : Mme DELORME Sylvie, Mme LURION Eve-Hélène.

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 3

Subvention exceptionnelle à une association Délibération n°2022 - 48

Date de convocation
14/10/2022

Date d'affichage
21/10/2022

Vu la demande de l'association les Bengalassociation de Bayon,
Considérant l'évènement organisé par l'association et son budget prévisionnel,

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 300€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation d'Octobre rose (contre le cancer du sein) aux étangs de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

21/10/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 3 abstentions François, Beurton et Cunat car membres de cette association)

ACCEPTE

Le versement de la somme de 300€ à l'association les Bengalassociation de Bayon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

